

PROCES-VERBAL
Réunion du conseil municipal

Séance du 14 avril 2025

Le lundi 14 avril 2025 à 17 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni sous la présidence d' Elisabeth REGARD.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

Présents : Elisabeth REGARD, Audrey BRUANT, Lydie CATHRIN, Hugues DAZARD, Elise HERRANZ, Véronique HAGEN, Sophie PERHIRIN

Représentés : BIRLOUEZ Géraldine par DAZARD Hugues - BENUREAU Jean par BRUANT Audrey et RAFFAELLE Frédéric par HERRANZ Elise

Secrétaire de la séance : Audrey BRUANT

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mars 2025,
- USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 et rapport d'activité 2023,
- Délibération prêt bancaire,
- Vote du taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2025,
- Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2024 et affectation du résultat,
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2025,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 mars 2025

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 10/03/2025.

USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 et rapport d'activité 2023

Reporté à la prochaine réunion

DELIBERATION PRET BANCAIRE

Délibération reportée à un prochain conseil.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 (N° DE_004_2025)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non

affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023. Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 et rappelle les taux à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,72 % * dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 - (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,25 %
- Taxe d'habitation : 15,11 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19,67 %

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS (N° DE_005_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Audrey BRUANT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Elisabeth REGARD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	19 218,31	48 387,50	0,00	48 387,50	19 218,31
Opérations exercice	125 376,19	149 523,09	20 111,90	70 638,47	145 488,09	220 161,56
TOTAUX	125 376,19	168 741,40	68 499,40	70 638,47	193 875,59	239 379,87
Résultat de clôture		43 365,21		2 139,07		45 504,28
Restes à réaliser					15 169,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						30 335,28

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	13 029,93 euros
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	30 335,28 euros
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	2 139,07 euros

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 (N° DE_006_2025)

Après lecture, les membres du conseil municipal votent et approuvent, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2025 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses prévisionnelles : 160 863 euros

Recettes prévisionnelles : 173 308,28 euros Soit un suréquilibre de + 12 445,28 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses et recettes prévisionnelles : 129 785 euros

QUESTIONS DIVERSES

La commune rappelle que l'implantation des pompes à chaleur est soumise à déclaration obligatoire, puisque la commune possède un bâtiment classé Monument historique.

Le tarif pour la redevance incitative pour les habitants de la commune augmentera pour le village de 50 € au lieu de 72 € pour les habitants des communes restées au porte à porte.

* L'ADICA, l'ABF, monsieur RAFFAELE, et madame le Maire avons obtenu un rendez-vous pour le suivi des travaux à effectuer en urgence.

Clocher

Mur de soutènement

Toiture démoussage transept côté nord

Rebouchage côté sud des fondations. ✗

Monsieur Dazard souhaite voir le site du Chemin des Ecoliers. ✗

Monsieur Dazard serait favorable au renforcement de la puissance aérienne au frais d'EDF. ✗

Monsieur Dazard souhaite connaître les travaux à venir de la commune. ✗

Monsieur Dazard demande que la commune cède la salle au comité des fêtes comme avant. Il souhaite obtenir de la part du comité des fêtes un compte-rendu annuel.

Madame Perhirin souhaite que la commune nettoie l'entrée du village, couper les orties aux marronniers.

Monsieur Dazard et Madame Cathrin précisent que les marronniers sont creux et dangereux. ✗

Madame Bruant propose qu'un devis soit établi pour ses travaux.

Monsieur Dazard demande qu'ils soient réalisés au moins deux fois par an.

Madame Perhirin souhaite que le trottoir soit nettoyé devant chez Monsieur Carloni

Madame Hagen demande la pose de panneaux limitant la circulation route de Château-Thierry à 50 km/h

Le sujet des questions diverses étant épuisé, la séance du 14 avril 2025 est close à 18 h 10.

Elisabeth REGARD, maire



Audrey BRUANT, secrétaire de séance

